



Courseulles
La station bien-être sur-Mer

PHOTO



DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE 2020 / 2021

ENFANT

Nom :

Prénom(s) :

Sexe : F M

Nationalité :

Né(e) le : à :

N° Département :

Adresse de résidence de l'enfant :

INSCRIPTION GROUPE SCOLAIRE DE COURSEULLES

Maternelle

Élémentaire

TPS PS MS GS

CP CE1 CE2 CM1 CM2

Dossier complet à retourner avec les justificatifs.

Mairie - Service des affaires scolaires :

48, rue de la Mer - 14470 Courseulles-sur-Mer

02 31 36 17 17 - mairie@ville-courseulles.fr

RESPONSABLES DE L'ENFANT

Représentant légal 1

Nom :

Prénom(s) :

Lien de parenté : père mère tuteur autre

Adresse de résidence :

Né(e) le :

à :

Nationalité :

Autorité parentale : Oui Non

Téléphone fixe :

Mobile :

Mail (obligatoire) :

N° de sécurité sociale :

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

Tél. pro :

Représentant légal 2

Nom :

Prénom(s) :

Lien de parenté : père mère tuteur autre

Adresse de résidence :

Né(e) le :

à :

Nationalité :

Autorité parentale : Oui Non

Téléphone fixe :

Mobile :

Mail (obligatoire) :

N° de sécurité sociale :

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

Tél. pro :

SITUATION FAMILIALE

Nom et prénom de l'allocataire :

Régime général (CAF)

N° allocataire :

Hors régime (MSA, Maritime, Autre) :

N° allocataire :

Nombre d'enfants à charge :

Situation familiale :

Célibataire Vie maritale Marié Pacsé Séparé / divorcé Veuf

En cas de divorce ou de séparation, joindre obligatoirement tout document (convention homologuée auprès du juge aux affaires familiales ou jugement de divorce) précisant les modalités d'exercice de l'autorité parentale et fixant la résidence principale de l'enfant.

RESTAURANT SCOLAIRE

Mon enfant déjeunera les :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Mon enfant déjeunera le jour de la rentrée scolaire, le lundi 02/09/19 : Oui Non

Allergie alimentaire ou P.A.I - Préciser :

Attention ! Si votre enfant présente des problèmes d'allergies alimentaires, l'acceptation à la restauration scolaire est conditionnée par l'avis obligatoire du médecin scolaire et la signature d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I mis en place à la demande des parents)

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MATIN - SOIR

Matin (7h30 - 8h35) Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Soir (16h30 - 18h30) Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Aide aux devoirs (16h30 - 17h30) Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Merci de bien vouloir fournir un planning semaine ou mois pour une inscription régulière.

PRÉ INSCRIPTION AUX MERCREDIS LOISIRS

Matinée (7h30-12h00) Matinée + repas (7h30 - 13h30)

Repas + après-midi (12h00 - 18h30) Après-midi (13h30 - 18h30)

Journée complète

J'inscris mon enfant : Tous les mercredis Occasionnellement

Accueil le matin de 7h30 à 9h00 et départ l'après-midi entre 17h00 et 18h30

AUTORISATIONS

Autorisation de sortie Oui Non

Prise d'images pour outil de communication interne Oui Non

Diffusion d'images, presse, média externe Oui Non

Transport collectif Oui Non

FACTURATION CANTINE / ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Payeur : Représentant légal 1 Représentant légal 2

En cas de facturation alternée, merci d'en préciser les conditions auprès du service affaires scolaires.

NOTES MÉDICALES

Si votre enfant est reconnu en situation de handicap ou/et a des besoins particuliers (régimes, allergies, P.A.I...), merci d'en préciser la nature :

Nous vous invitons à en échanger avec le service affaires scolaires et fournir les documents nécessaires.

PERSONNES À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE ET AUTORISÉES À RÉCUPÉRER L'ENFANT (hors responsables légaux)

| NOM | PRÉNOM | LIEN DE PARENTÉ | N° DE TÉL. | AUTORISÉE À PRENDRE L'ENFANT | CONTACTER EN CAS D'URGENCE |
|-----|--------|-----------------|------------|------------------------------|----------------------------|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Veuillez signaler toute personne non autorisée à prendre l'enfant (joindre décision de justice).

EN CAS D'URGENCE : L'enfant est orienté et transporté par les services de secours d'urgence qui prendront les dispositions nécessaires. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

J'autorise le personnel d'encadrement à faire donner les soins d'urgence et à faire pratiquer toute intervention chirurgicale jugée indispensable par le médecin.

Il est rappelé aux familles dont l'enfant est concerné par un P.A.I de fournir impérativement aux services périscolaires l'ordonnance des soins prescrits par le médecin ainsi que le protocole.

Je soussigné(e),....., agissant en qualité de.....
de l'enfant à inscrire, reconnaît exact les renseignements portés sur cette décharge et à signaler tout changement dans ces renseignements, y compris changement de domicile, qui interviendrait au cours de l'année scolaire.

Date:

Signature :

PIÈCES À FOURNIR

Pour ouvrir l'accès aux activités scolaires, à la restauration, au périscolaire ou aux activités extrascolaires ; veuillez nous fournir les pièces suivantes en complément des fiches d'inscription correspondantes.

Nom et Prénom de l'enfant :

Pièces à joindre :

- Copie du livret de famille ou de l'acte de naissance
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopies du carnet de vaccinations à jour
- Attestation d'assurance scolaire et extrascolaire
- Copie du document attestant de l'autorité parentale (en cas de séparation des parents)
- Photo d'identité

› **Ne pas oublier d'inscrire le nom et le prénom de l'enfant sur chaque photocopie.**

Pièces complémentaires spécifiques à l'inscription scolaire :

- Copie du certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée
- Demande de dérogation pour les enfants ne résidant pas sur la commune

Pièces complémentaires spécifiques à l'inscription au périscolaire et extrascolaire :

- Attestation du quotient familial de la CAF du Calvados ou de la MSA, à défaut le tarif le plus élevé sera appliqué.
- Pour la restauration, certificat médical spécifiant une allergie alimentaire (si avérée)
- Pour les enfants bénéficiaires d'un PAI, fournir copie de celui-ci
- Fiche sanitaire de liaison (document CERFA)

Demande d'informations :

Mairie - Service des affaires scolaires - enfance - jeunesse :

48, rue de la Mer - 14470 Courseulles-sur-Mer
02 31 36 17 17 - mairie@ville-courseulles.fr

Maire-Adjoint aux affaires scolaires :

Monsieur Jérôme IGUAL, permanence en Mairie le mercredi de 16 h à 18h ou sur rendez-vous

Groupe scolaire de Courseulles-sur-Mer : 02 31 37 43 83

Accueil périscolaire - Centre de loisirs : 02 31 73 41 66

Restaurant scolaire : 02 31 37 95 07